

### Critères de Qualification

Critères de Qualification				Spécification
N°	Objet	Critère	Entité unique	Toutes Parties Combinées
				1. Critères de provenance
1.1	Admissibilité	Conforme à la Sous-Clause 4.1 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE existant ou prévu satisfaire au critère
1.2	Non admis à participer	Ne pas être frappé par une mesure d'interdiction, tel que décrit dans la clause 4.2 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE existant doit satisfaire au critère
1.3	Conflit d'intérêts	Pas de conflit d'intérêts selon la clause 4.2 des IC.	Doit satisfaire au critère	GE existant ou prévu satisfaire au critère
2. Situation financière				
2.1	Situation financière	Soumission des états financiers certifiés ou, si cela n'est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l'Autorité contractante pour les <i> cinq(5) </i> dernières années démontrant la solidité actuelle de la position financière du candidat et sa rentabilité à long terme.	Doit satisfaire au critère	Sans objet
2.2	Chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction	Avoir un minimum de chiffres d'affaires annuel moyen des activités de construction attestées par un Maître d'ouvrage public ou para public d'un montant de : <b>495 330 000 MRU.</b> qui correspond au total des paiements ordonnancés pour les marchés en cours ou achevés au cours des <i> cinq (5) </i> dernières années (2016-2020)	Doit satisfaire au critère	Doit satisfaire au critère -Membre de groupe Doit satisfaire à Trente pour cent (30%) du montant chiffre d'affaires annuel moyen -Le Chef de file Doit satisfaire au critère soixante-dix pour cent (70%) du montant chiffre d'affaires annuel moyen

2.3	Capacité de financement	Accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de: <b>82 500 000 MRU</b> (i) besoins en financement du marché: et (ii) besoins en financement pour ce marché et les autres engagements en cours du Candidat.	Doit satisfaire au critère	Doivent satisfaire au critère
3.1	Expérience générale de construction <sup>[1]</sup>	Expérience de marchés de travaux à titre d'entrepreneur au cours des cinq [05] dernières années qui précèdent la date limite de dépôt des soumissions. Seront considérées seulement les expériences attestées par un maître d'ouvrage public ou parapublic	Doit satisfaire au critère	Sans objet
3.2 a)	Expérience spécifique de construction	Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur, ou sous-traitant au moins deux [2] marchés au cours des cinq [05] dernières années avec une valeur minimum de <b>495 330 000 MRU</b> pour chaque projet, qui ont été exécutés de manière satisfaisante et terminés ou atteints un taux d'exécution de 80%, et qui sont similaires aux travaux proposés. La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux.,	Doit satisfaire au critère	Sans objet